

Éditorial

Bonnes résolutions



Comme le veut la coutume, le début d’une nouvelle année rime avec bonnes résolutions.

Non sans brutalité, les bouleversements mondiaux nous ont appris depuis trois ans à relativiser notre confort et à revoir nos habitudes. Voyager à travers le monde est vraiment un luxe et nous avons été capables de réinventer tant notre manière de travailler que celle de nous ressourcer. La santé, les prestations médicales, l’accès aux traitements se sont soudain révélés pour ce qu’ils sont: un bien précieux et fragile. Et la disponibilité immédiate d’énergie, sous la forme qui nous convient, ne va plus de soi. L’évocation par Emmanuel Macron de «la fin de l’abondance» a profondément marqué les esprits.

Dans ces crises, nous avons su réagir. Rapidement et il le fallait. Bien sûr, l’hiver anormalement doux nous aide à éviter la pénurie. Bien sûr, rien n’est acquis pour l’avenir. Bien sûr, la facture est salée et beaucoup d’entre nous font face à de réelles difficultés.

Raison de plus pour que ces expériences éclairent notre façon d’aborder l’avenir.

Bien dans l’esprit de Val-de-Ruz, le retour vers les productions locales mérite d’être encore accentué. S’affranchir autant que possible des longs transports énergivores demande un effort, mais contribue à nous mettre à l’abri des mauvaises surprises. Cela va de pair avec une certaine sobriété: ne pas s’épuiser à vouloir tout et tout de suite, mais garder de la réserve «sous le pied» pour affronter les coups durs. En définitive, nos bonnes résolutions s’inspirent du bon sens ancestral...

Nul besoin de renoncer à notre confort, ni de remettre en cause notre niveau de vie. Souvent, faire les choses au bon moment, éviter le gaspillage ou simplement résister à la tentation de l’inutile nous permet d’obtenir des résultats significatifs.

Le slogan «Less is more», que l’on peut traduire par «toujours moins, toujours mieux» a été popularisé au milieu du siècle dernier par l’architecte minimaliste Mies van der Rohe. Il retrouve toute son actualité pour orienter nos agissements.

Sous ces auspices inspirants, faisons de l’année 2023 un bon millésime!

Roby Tschopp, conseiller communal

Centrale solaire participative

Le premier projet participatif de centrale solaire sur le territoire communal a vu le jour sur le toit du collège de Fontainemelon. La coopérative solaire Neuchâtel Coopsol et la Commune s’allient pour offrir à tout un chacun la possibilité de participer activement à une nouvelle réalisation d’importance.

Cette nouvelle installation qui sera construite et mise en service durant le 1^{er} semestre 2023 trouvera place sur les toits du collège de La Fontenelle à Cernier. Elle comportera 1’430 modules photovoltaïques et sa production sera de 550’000 kWh/an, ce qui correspond à la consommation d’électricité de 160 ménages.

Quiconque a envie de devenir coopérateur et ainsi soutenir activement la transition énergétique et la politique volontariste de la Commune peut le faire en acquérant une ou plusieurs parts de CHF 500 dès aujourd’hui.

Cette nouvelle souscription est réservée aux habitants de la Commune. La coopérative se réserve le droit de limiter le nombre de parts souscrites par coopérateur afin de permettre au plus grand nombre de participer.

Le site internet de la coopérative répond par ailleurs aux questions et les statuts ainsi que divers documents utiles y sont consultables.



coopsol
coopsol.ch

Trier, c’est valorisant

Une bonne valorisation des bouteilles en PET nécessite un très bon tri. Seules celles ayant contenu de la boisson sont concernées.

Avant de déposer une bouteille, il faut se poser trois questions:

- S’agit-il d’une bouteille?
- Y avait-il une boisson à l’intérieur?
- La bouteille est-elle en PET?



3x oui = bonne pour la collecte PET.

Même si le contenant porte le sigle PET, c’est l’indication sur l’étiquette qui fait foi. Ainsi, les flacons et emballages suivants ne doivent pas aller dans le PET:

- bouteilles plastiques autres que de boissons;
- bouteilles plastiques de vinaigre, huile, sauce à salade, etc.;
- flacons plastiques de lessive, détergent, etc.;
- flacons de shampoing, produits cosmétiques, etc.;
- barquettes de fruits;
- bouteilles de lait, crème, yaourt à boire;
- gobelets pour boissons, glaces, yogourts, etc.;
- toutes les barquettes plastiques, emballages plastiques, etc.;
- tous les autres déchets.

Les emballages non-PET ou de mauvaise qualité perturbent la chaîne de revalorisation (qualité alimentaire non garantie) et en augmentent le coût.

Vaisselle plastique

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l’usage de la vaisselle plastique jetable n’est plus autorisé pour des manifestations publiques se tenant sur les domaines cantonal et communal.

Je suis concerné si l’événement que j’organise:

- est ***ouvert au public***. Par exemple, il peut s’agir d’une manifestation publique, d’un marché, d’installations saisonnières ou de terrasses d’établissements publics;
- se déroule ***sur la voie publique communale***, également si une seule partie de la manifestation s’y trouve (par exemple: parking public, place publique d’agrément, etc.);
- se déroule ***sur un terrain, une place, une route, un trottoir appartenant au Canton***, auquel cas je m’adresse à l’autorité cantonale compétente (www.ne.ch/scav);
- a reçu ***un soutien financier de la Commune*** (subvention);
- est public ou privé et se déroule dans ***une salle appartenant à la Commune***.

Je ne suis PAS concerné si:

- l’évènement que j’organise est ***privé*** et se déroule entièrement sur un domaine ***privé***.

De plus amples informations sont disponibles sur le site internet communal, rubrique *Découverte/Manifestations*.



Proclamations

En remplacement de deux membres démissionnaires, le Conseil communal a proclamé élues conseillères générales:

- Sarah Bertschi (PS), en remplacement de Philippe Jaquet (PS);
- Samantha Zehr (UDC), en remplacement de Michel Favre (UDC).

90 ans

- Frutiger Huguette, à Fontainemelon;
- Picci Armando, à Vilars.

Gare aux fraudeurs

Des fraudeurs sévissent depuis plusieurs mois sur le territoire communal. Se faisant passer au téléphone pour la Commune, ils tentent de faire croire aux entrepreneurs de la région que la Commune édite un «guide communal» afin de leur soutirer plusieurs centaines de francs pour une prétendue inscription dans ledit document.

Il n’en est rien. Il ne faut pas hésiter à demander aux fraudeurs une preuve de légitimation et à porter plainte en cas d’arnaque. La liste du site internet communal est la seule que la Commune propose et surtout elle est gratuite.

Pour les entreprises de la région et leurs clients, cet annuaire existe sous la rubrique *Découverte/Commerces, artisans, industries*.

Classées par secteur d’activités, ces données sont utiles à toute la population. Il est par conséquent important que les commerçants eux-mêmes alimentent cette liste, mais surtout qu’ils tiennent à jour leurs données via le lien «Ajouter ou modifier votre information».

Pour toute question, la chancellerie renseigne au 032 886 56 22 ou à commune.val-de-ruz@ne.ch.

Bonne nouvelle

La boîte aux lettres n’est pas le seul vecteur de communication des informations officielles communales publiées dans ce journal.

Les publications éditées sur cette page sont également disponibles en version informatique pour les adeptes des (plus) petits écrans. Trois solutions s’offrent aux intéressés:

- **l’application NEMO News:** disponible pour tous les smartphones, elle est téléchargeable gratuitement et diffuse, en sus des articles publiés ici, les alertes neige, les coupures d’eau et autres communications communales importantes. Le paramétrage des notifications permet d’être informé en tout temps;
- **l’infolettre communale:** envoyée par courriel aux abonnés le même jour que la distribution de ce journal, elle relate toutes les informations communales publiées. L’inscription s’effectue sur le site internet communal, rubrique *Administration communale/Infolettre*;
- **le site internet communal:** adapté à tous les écrans (smartphones, tablettes, etc.), www.val-de-ruz.ch liste les dernières communications dans la rubrique *Actualités*, identifiable sur la page d’accueil.



NEMO News



+



Énergie positive

Économies d’énergie encore et toujours!



Avec les bons vœux pour la nouvelle année, nous pouvons espérer traverser la période du premier trimestre de l’année sans délestage du réseau électrique.

L’hiver clément que nous vivons et la pluviométrie importante de décembre ont fait reculer le spectre des coupures de courant. Cependant, une utilisation parcimonieuse de l’énergie est toujours de mise.

Ainsi, les mesures d’économie préconisées en automne 2022 sont encore et toujours applicables en ce début 2023. En effet, la période critique en matière d’approvisionnement électrique est à venir et se situe entre mi-février et fin mars 2023.

Outre les bonnes résolutions pour l’année à venir, il est donc important que nous prenions en compte également celles concernant la baisse de notre consommation d’énergie et nous pourrions ainsi passer ce difficile cap annoncé sans coupure d’énergie.

Projet social

Au début des années nonante, la Commune de Cernier facilitait la construction, rue Henri-Calame 8, du premier immeuble d’appartements protégés de la région, destiné spécifiquement aux personnes âgées. Sous l’impulsion des Autorités communales de l’époque, une fondation a été créée: La Pomologie.

Aujourd’hui, la Commune donne un nouvel élan à un projet du même type, sur une parcelle voisine. Depuis de nombreuses années, l’immeuble de la rue des Monts 7 à Cernier est vide. Il cédera prochainement sa place à une construction neuve comprenant une vingtaine d’appartements avec encadrement. Une surface dédiée à un atelier à vocation sociale est également prévue.

Quant à la Fondation La Pomologie, elle s’occupera de la mise en location des appartements ainsi que de la gestion des prestations d’encadrement. Entièrement financée par une caisse de pension, la mise en service de l’immeuble est planifiée pour la fin 2024.